

50^{ème} COURSE DE COTE ST-JEAN DU GARD COL ST-PIERRE CONDITIONS D'ACCREDITATION

Le Comité d'Organisation et le Service Presse de la **Course de côte St-Jean-du-Gard Col St-Pierre** proposent deux formules :

PACK PRESSE

Conditions d'obtention :

- Etre titulaire d'une carte de presse professionnelle et/ou d'un Laissez Passer Média FFSA ;
- Justifier l'exercice d'une activité professionnelle (*hors presse : numéro de Siret, assurance responsabilité civile professionnelle...*)
- Fournir au Service Presse une lettre accréditive avec entête individuelle ou de son responsable pour couvrir l'événement.

Ce pack inclut :

- Un accès aux salles de presse durant le déroulement de l'épreuve,
- Un accès aux classements et communiqués de presse,
- Un dossier de presse,
- Un badge,
- Une chasuble Média - Elle est « individuelle », est délivrée par le Service Presse en échange d'une caution de 30 Euros.

Le nombre de chasubles est limité à **deux par média représenté**

PACK MULTIMEDIA

Ouvert à une personne justifiant une activité à but d'information liée à l'événement. Celle-ci devra fournir impérativement une lettre accréditive avec entête individuelle et/ou de son responsable pour couvrir l'événement.

Ce pack inclut :

- Un accès aux salles de presse durant le déroulement de l'épreuve,
- Un accès aux classements et communiqués de presse,
- Un dossier de presse,
- Un badge.

Toute demande d'accréditation doit parvenir, par mail, **avant le 6 avril 2024 à l'adresse : jacques.furet@bbox.fr**.
Au-delà de cette date, celle-ci sera refusée.

Chaque personne désirant une accréditation devra fournir les justificatifs demandés et respecter scrupuleusement les règles de sécurité lors de la Course de côte St-Jean-du-Gard Col St-Pierre.

Aucune accréditation ne sera délivrée pour les photographes commerciaux, vidéastes et sites internet hors médias d'informations générales (*excepté accord exceptionnel par écrit de l'organisateur et la FFSA*).

Le Comité d'Organisation et le Service Presse se réservent le droit de refuser ou de retirer une accréditation.

Le responsable Presse

50^{ème} COURSE DE COTE ST-JEAN DU GARD COL ST-PIERRE

FORMULAIRE D'ACCREDITATION

Avant toute demande, merci de prendre connaissance du document « conditions d'accréditation » - Toute demande incomplète ou illisible sera refusée.

NOM DU MEDIA

TITRE :
 NOM : PRENOM :
 TEL PORT : MAIL :
 FONCTION :

DESIGNATION

- | | |
|---------------------------------|--------------------------------|
| 1- PRESSE NATIONALE / REGIONALE | 5- SITE INTERNET D'INFORMATION |
| 2- PRESSE SPECIALISEE | 6- ATTACHE DE PRESSE |
| 3- TELEVISION / RADIO | 7- VIDEO |
| 4- AGENCE PHOTO | 8- TEAM |

PERSONNES A ACCREDITER

NOM : PRENOM :
 TEL PORT : MAIL :
 FONCTION :
 LIGUE FFSA :
 N° DE CHASUBLE :

NOM : PRENOM :
 TEL PORT : MAIL :
 FONCTION :
 LIGUE FFSA :
 N° DE CHASUBLE :

PACK PRESSE

Je déclare être détenteur :

Carte de presse n° Et/ou Laissez Passer Média FFSA

Lettre accréditive

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle relativement à toute activité de suivi médiatique durant une épreuve de sport automobile
(obligation de joindre l'attestation correspondante)

PACK MULTIMEDIA

Je déclare être détenteur :

Lettre accréditive

MENTIONS OBLIGATOIRES

- Je m'engage personnellement par la présente à respecter les consignes de sécurité en vigueur sur l'épreuve.
- Je suis informé du caractère nominatif de ma demande et de l'interdiction de céder mon badge et/ou chasuble à un tiers.

DATE : LIEU :
 SIGNATURE

Document à renvoyer à : jacques.furet@bbox.fr
avant le 6 avril 2024